La rouchère

Le bulletin communal d'Oradour

Août 2017

Sommaire

	Page
Le mot du Maire	2
Etat civil	3
Compte administratif 2016 et budget 2017	4
Les travaux et projets de la commune	7
Le comité des fêtes	13
La société de chasse	
Informations diverses	14
La Communauté de Communes Cœur de Charente	15
Quelques infos pour bien vivre en Pays d'Aigre	20
Guide pratique	22

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

En cette période estivale, comme chaque année, je vous propose la lecture de notre Bulletin Communal.

Au fil des pages, vous pourrez prendre connaissance de l'avancée des projets ainsi que des informations concernant la vie de notre Commune.

Parmi les sujets traités, les plus importants concernent :

- La sécurité du bourg de Germeville, avec la mise en place d'un ralentisseur, et la pose d'un radar,
- Les travaux de l'arrière-cuisine,
- L'aménagement du bourg de Chillé dont la prochaine étape va concerner l'effacement des réseaux, (tél, Edf)
- Le plan zéro pesticide mis en oeuvre par le SIMO.

Vous trouverez également la vie des associations, ainsi que les premières informations sur le Téléthon, car notre Commune est l'organisatrice de cette manifestation en 2017.

Je vous laisse donc découvrir plus en détail tous ces sujets.

Je vous souhaite une bonne lecture et une très belle fin d'été.

Le Maire
Christian ROUSSEAU

Etat civil

Les décès :

- Lucie COTINAUD née PLEWA le 08/04/1924 à LABISZYN décédée le 19/02/2017
- Jeanne FOREST née CARRE le 07/07/1929 décédée le 07/02/2017

Compte administratif 2016 et Budget 2017

LES DEPENSES et RECETTES de fonctionnement réalisées en 2016:

DEPENSES	RESULTATS 2016
A caractère général (électricité, eau, travaux de bâtiment et voirie, entretien du matériel, etc…)	27 192.79
Charges de personnel (salaires et charges)	19 444.34
Charges de gestion courante (indemnités des élus, participations et subventions)	107 845.45
Autres charges	14 620.81
TOTAL DEPENSES	**169 103.39**

RECETTES	RESULTATS 2016
Impôts et taxes	97 531.00
Dotations et participations	67 938.02
Autres produits	32 590,39
TOTAL RECETTES	**198 059.41**

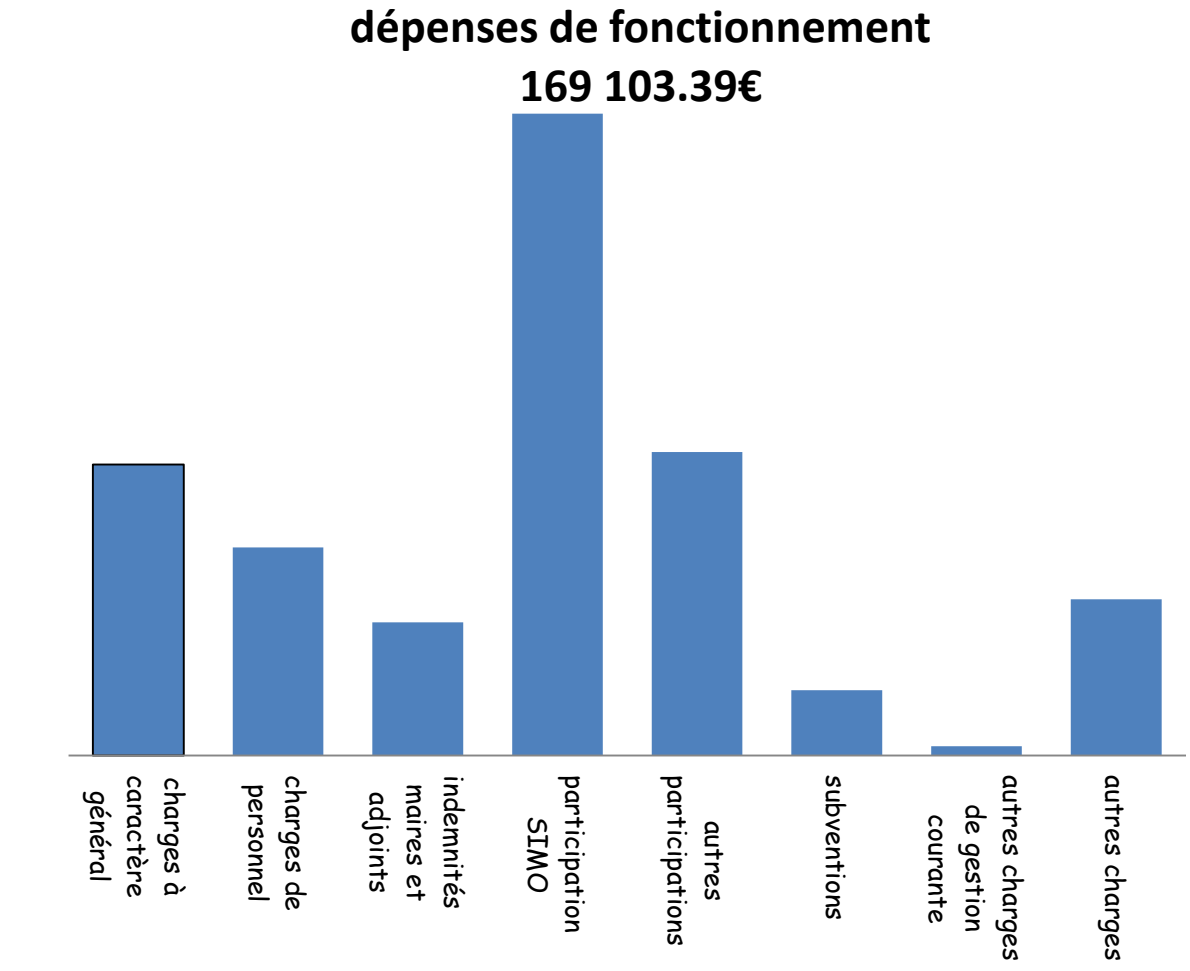

recettes de fonctionnement
196 059.41€

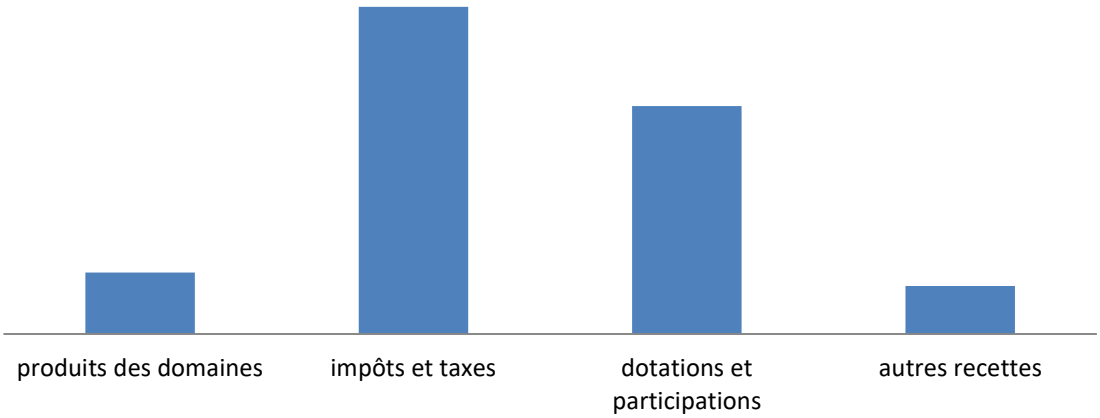

LES DEPENSES et RECETTES d'investissement réalisées en 2016:

Au cours de l'année écoulée la commune n'a réalisé aucun investissement significatif.

Le RESULTAT de l'exercice 2016 s'élève donc à :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
recettes	2 792.04	198 059.51	200 851.45
dépenses	14 359.90	169 103.39	183 463.29
Résultat de l'exercice	-11 567.86	28956.02	**+17 388.16**

LE BUDGET 2017

Les subventions et participations allouées pour 2017

Les subventions inscrites au budget 2017 :

ADMR (aide à domicile)	310€
ACJAR (Association Cycliste Jarnac Aigre Rouillac) : tour du Pays d'Aigre	150€
Chambre des métiers	50€
Comité des fêtes	2300€
Société de chasse	460€
Donneurs de sang	100€
Ligue contre le cancer	100€
Restos du cœur	100€
Inter Pays d'Aigre	50€
Tennis de table	50€
AFM Téléthon	100€
IME Sireuil	100€
Ecole Notre Dame d'Aigre (voyage)	90€
Ecole Marc Mouclier d'Aigre (voyage)	100€

Les associations et clubs sportifs souhaitant solliciter une subvention doivent déposer une demande auprès de la mairie afin que leur dossier soit étudié.
Pour les voyages scolaires, depuis plusieurs années la commune d'Oradour applique la règle suivante pour calculer la subvention allouée : La moitié du coût du voyage plafonnée à 100€.

Les participations 2017 :

SIVOS du collège : désormais compétence CDC Cœur de Charente	
SIVOS de l'école maternelle publique d'Aigre	2310€
Ecole élémentaire publique d'Aigre	1306€
Cantine écoles publiques d'Aigre	1038€
Ecole élémentaire privée d'Aigre	1652€
SIVOM Fourrière animale	140.25€
AMF	195.21€
CAUE	51€
SIMO dont salaires agents, voirie…	68000€
SDEG entretien (Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz)	1165.50€
SIAHBAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Aume-Couture)	7300€
SILFA (Service Intercommunal de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques)	320€
SDITEC (Syndicat départemental Informatique et Technologies de Communication)	900€

Le budget 2017

Au budget, il est prévu en dépenses d'investissement : 114 000€ pour la poursuite de l'étude et les premiers travaux pour l'aménagement du village de Chillé, 30 700€ pour les travaux visant à limiter la vitesse à l'approche du village de Germeville, 30 000€ pour les travaux de réaménagement dans la salle des fêtes. Le budget a été voté sans augmentation des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales pour 2017.

Les travaux et projets de la commune

A ORADOUR

Numérotation des habitations

Nous avons arpenté les rues des villages de la commune afin de repérer les numéros qui vont être attribués. Il nous reste à trouver les noms pour les voies sans nom actuellement, changer les noms inopportuns de certaines rues. La numérotation va permettre une distribution efficace du courrier. Ce processus guidera plus facilement les services de secours incendies lors d'éventuelles interventions à domicile et servira aussi pour les services proposés sur internet, pour toutes les livraisons des commandes particulières. Lors d'une réunion, nous vous présenterons ces nouvelles appellations et la numérotation. Un courrier de notification sera envoyé à chaque propriétaire et habitant.

Tivoli

Le tivoli, après plusieurs démarches, est conforme et a pu être homologué.

Travaux d'agrandissement de « l'office » dans la salle des fêtes

Afin de rendre plus fonctionnel cet espace, il est prévu un réaménagement de la cuisine et arrière cuisine. L'escalier doit être déplacé, il sera transféré du côté du secrétariat afin de permettre l'accès à l'étage. La cloison sera supprimée.

Voici le plan réalisé par l'architecte chargé du dossier, Claire Archimbaud :

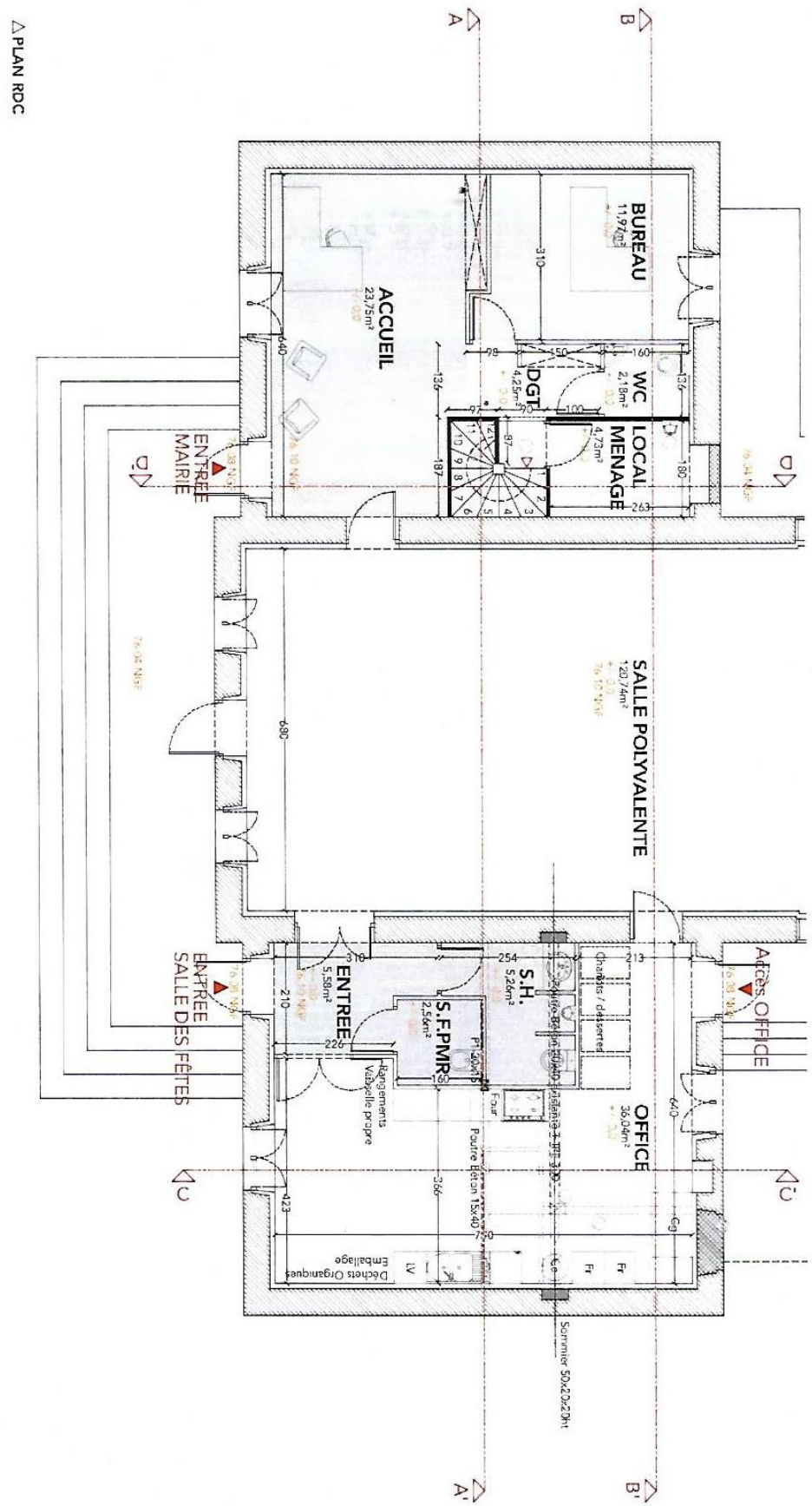

Zéro pesticide

Les communes de Mons et d'Oradour par le biais du SIMO, ont finalisé leur « plan d'entretien communal » qui va être mis en place progressivement. Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités n'ont plus la possibilité d'utiliser des produits phytosanitaires sur la majeure partie de leurs espaces. La réduction de l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces verts et des voiries constitue un enjeu important pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et pour la santé. Ce changement implique la définition de nouveaux objectifs d'entretien ainsi qu'un changement des pratiques et des techniques. L'entretien des espaces publics sera différencié selon leur nature, leur situation, leur usage. Ainsi places et cimetière vont être ensemencés.
Il est envisagé l'acquisition de matériel spécifique. Une demande de subvention a été déposée auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne.
Ces alternatives demandent plus de temps que le simple épandage de pesticides. Une modification des pratiques de désherbage va souvent de pair avec une présence plus marquée de la végétation spontanée.
Soyons tolérants : acceptons ces herbes sauvages au bord des rues, sur les trottoirs, dans les espaces publics.

Très Haut Débit

Le Département de la Charente élabore actuellement le programme départemental d'aménagement numérique. Pour atteindre ses objectifs en matière de déploiement du Très Haut Débit, le département a créé « Charente numérique » syndicat auquel adhèrent notamment la région Nouvelle Aquitaine, le département de la Charente, les communautés de communes dont « Cœur de Charente »et les communautés d'agglomération de la Charente. Il s'agit, à travers plusieurs technologies d'avoir accès à Internet : fibre optique ou montée en débit filaire et radio.
Planning de la 1ère phase du programme départemental du déploiement des infrastructures numériques « Très Haut Débit » (2016-2020):

- Printemps-Automne 2015: Réunion et concertation locale avec les Communautés de Communes et les opérateurs.
- Octobre 2015: Comité de concertation France Très Haut Débit (obtention des aides de l'État).
- 2016-2019: Montée en débit filaire et radio : travaux et mise en service des infrastructures.
- 2017-2020: Travaux et mise en service des répartiteurs optiques FTTH/FTTO (fibre optique jusqu'à l'abonné ou au local professionnel) selon les sites retenus.

Sur la commune d'Oradour, le passage des fourreaux pour la fibre est prévu en 2018-2019.

Réhabilitation de la ligne à 225 000 Volts FLEAC-NIORT

Peut-être êtes-vous intrigués par ces nombreux panneaux tout au long de la route.
Cette ligne haute tension a été construite en 1936 et exploitée depuis 1953 en 225 000 volts. Afin de prolonger la durée de la vie de la ligne haute tension, des travaux sont réalisés entre Fléac et Niort :
-Mise en peinture de tous les supports
-Travaux de renforcement des fondations sur 32 supports (2 renforts et 1 nouveau support à Oradour)

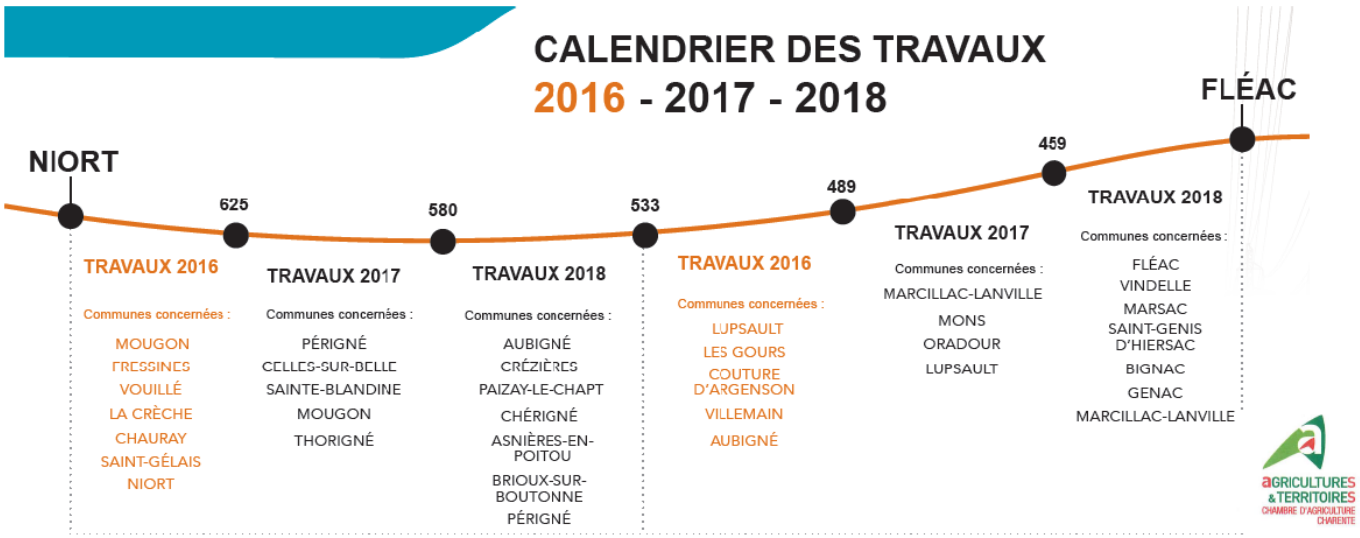

A GERMEVILLE

Diminution de la vitesse

A Germeville, l'aménagement du bourg n'a pas permis une réelle diminution de la vitesse. Afin d'assurer la sécurité, il est prévu l'installation de ralentisseurs et la création de zone à 30km/h

- Un plateau en venant d'Aigre :

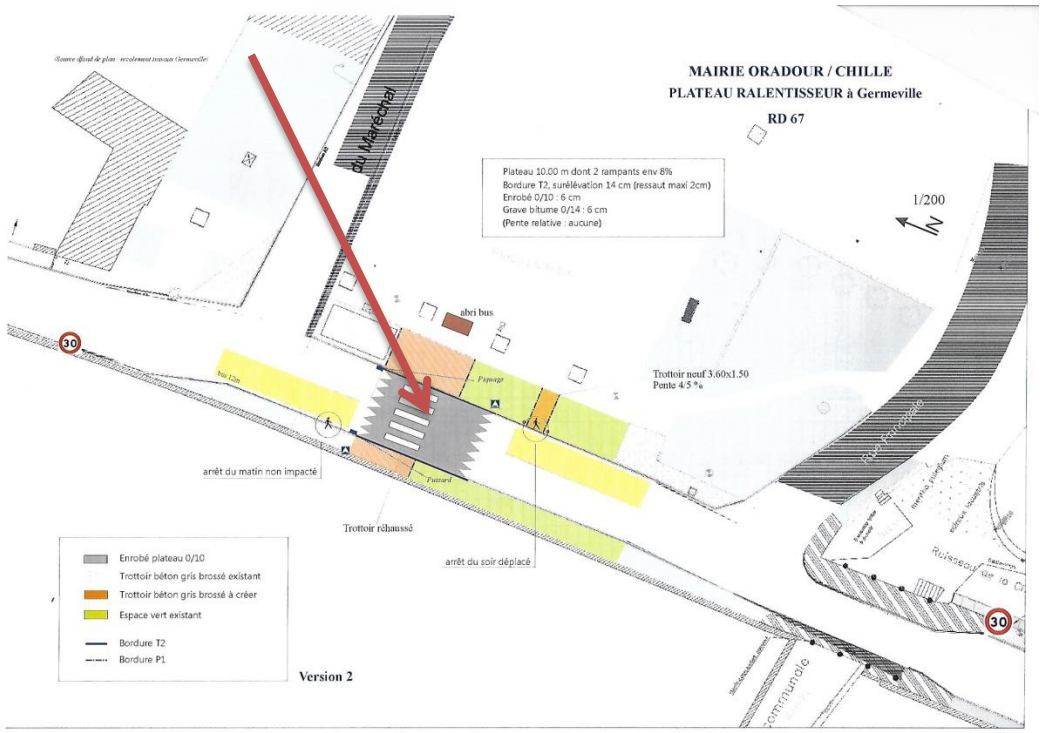

- Le second plateau, chemin de la rivière

Un radar pédagogique sera installé à l'entrée de Germeville en arrivant d'Oradour. Ce radar informe les conducteurs de leur vitesse sans les sanctionner, afin de les inciter à adapter leur comportement. Il affiche la vitesse, en vert si l'usager est en deçà de la limite, en rouge au-delà jusqu'à un seuil maximum (généralement 20 km/h au-dessus de la limite). Il affiche également un message d'information qui évolue en fonction de la vitesse mesurée : RALENTIR puis DANGER, afin d'inciter les usagers à adapter leur comportement.

Des panneaux d'entrée et sortie des villages vont être installés à différents endroits à Germeville et à Chillé. Ces panneaux d'entrée d'agglomération, en plus de leur valeur de localisation, sont porteurs d'une réglementation de circulation imposant aux usagers de rouler à 50 km/h en traversée d'agglomération.

Assainissement collectif

Les entreprises qui effectueront les travaux ont été choisies. Une réunion préalable à ces travaux est prévue avant la fin de l'année afin d'informer les habitants.

A CHILLE

Aménagement du bourg

Une étude préliminaire a été menée par un bureau d'études. Un état des lieux a été effectué. A nous de choisir les différentes possibilités.
Les demandes de subventions ont été déposées.
Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques par le SDEG vont durer 6 mois. Il faudra ensuite attendre 6 mois que le sol soit stabilisé avant de commencer les travaux d'aménagement.

Le Comité des fêtes

Le bureau :

- Présidente : Bernadette RICHARD
- Trésorier : Alain FRANCOIS
- Secrétaire : Pascale MOREAU

Manifestation prévue pour cette fin d'année :

- Repas des anciens le 29 octobre

La société de chasse d'Oradour
Saison 2016-2017

Lors de la saison passée avec 47 sociétaires sur la commune, nous avons lâché 420 perdrix et 400 faisans pour la campagne de chasse.

Nous avons prélevé les 16 chevreuils inscrits au plan de chasse ainsi que 15 sangliers.

50 faisans et 40 perdrix ont été lâchés pour la reproduction début mars.

Nous avons organisé plusieurs repas : la choucroute, le repas de chasse annuel début mars et le sanglier à la broche avec le rallye Tussonnais et le club agri-retro qui fut un grand moment de convivialité.

2 lotos ont aussi été organisés.

Lors de l'assemblée générale de la société de chasse d'ORADOUR, il a été décidé après de longues discussions et l'aide des maires, bénévoles et acteurs de la chasse, de fusionner avec la société de chasse d'AIGRE.

Une réunion se fera en fin d'année afin de statuer sur la fusion des statuts des deux sociétés.

Le bureau tient à remercier tous les membres et non chasseurs pour leur aide tout au long de l'année.

Informations diverses

Chats errants

Ces dernières semaines, des chats erraient dans Germeville. Afin d'éviter leur prolifération, sept ont été capturés par la mairie et remis à la fourrière animale. Auparavant, le Maire avait informé les habitants de Germeville de cette campagne de capture.
Il s'est avéré qu'un des chats était atteint du SIDA du chat.
Lorsqu'un chien ou un chat accueilli dans la fourrière est identifié (par un collier, un tatouage ou une puce électronique), le gestionnaire de la fourrière recherche le propriétaire de l'animal.
Depuis le 1er janvier 2012, identifier son chat par tatouage ou puce électronique est une obligation légale.

Le frelon asiatique

Face à la prolifération de frelons asiatiques, le Département avait instauré en 2012 un système de prise en charge du coût des désinsectiseurs aux particuliers. Sa facture était réglée par le Département, la commune lui reversant 50 % du montant.

Depuis cette année, le Département ne participe plus à la prise en charge de la facture. La commune a choisi de financer à 100 % les destructions des nids réalisées chez les particuliers entre le 15 juin et le 15 octobre 2017.

La maladie de Lyme : Attention aux tiques !

Avec l'évolution climatique, les tiques prolifèrent partout en France. Après une morsure, lorsque la tique est infectée, elle va inoculer des agents pathogènes qui peuvent provoquer des maladies parfois très graves.
Conseils : Lors de sorties dans les espaces herbeux, protégez-vous avec des vêtements éventuellement imprégnés d'un spray anti-tiques, couvrant bras et jambes. Au retour, inspectez-vous, vos enfants ainsi que vos animaux. En cas de morsure, consultez un médecin.
De 2 à 30 jours après la piqûre, des symptômes grippaux peuvent apparaître ainsi qu'un érythème migrant (anneau rouge centré sur la piqûre).
Plus d'infos sur www.associationlymesansfrontiers.com

TELETHON à Oradour les 9 et 10 décembre 2017

La force du Téléthon réside dans l'engagement des bénévoles sur le terrain. Envie de participer? Nous avons besoin de vous pour être présents et nous aider lors de ce week-end du 9 et 10 décembre 2017. Une réunion est prévue en septembre.

Téléthon

La Communauté de communes Cœur de Charente

Communauté de communes
Coeur de Charente

Le 1er janvier 2017, les communautés de communes du Pays Manslois, du Pays d'Aigre et de La Boixe ont fusionné pour donner naissance à la communauté de communes Coeur de Charente. Elle regroupe 54 communes et compte 22 652 habitants.
Le conseil communautaire, instance de décision, compte 74 délégués, issus des conseils municipaux des 54 communes membres.

LES ÉLUS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

M. Jean-Pierre DE FALLOIS
Président
Conseiller municipal
à Mansle

M. Jean-Louis STASIAK
1er vice-président
Maire de Xambes
Économie, tourisme et agriculture

M. Franck BONNET
2e vice-président
Maire de Saint-Fraigne
Relations avec les collectivités territoriales, mutualisation

Mme Monique PLOQUIN
3e vice-présidente
Adjointe au maire de Lonnes
Urbanisme et aménagement

M. Jean-Marc DE LUSTRAC
4e vice-président
Maire de Vars
Santé

M. Jean-Paul AYRAULT
5e vice-président
Maire d'Aigre
Assainissement

M. Christian CROIZARD
6e vice-président
Maire de Mansle
Projets structurants, déploiement numérique

M. Laurent DANEDE
7e vice-président
Maire de Tourriers
Communication, patrimoine, développement durable

M. Michel LOTTE
8e vice-président
Adjoint au maire de Verdille
Finances

M. Philippe BOIREAUD
9e vice-président
Maire de Fontclaireau
Enfance-jeunesse, périscolaire, affaires sociales

M. Raymond SEVRIT
10e vice-président
Maire de Villejoubert
Entretien des bâtiments, voirie

M. Pierre VIDAUD
11e vice-président
Adjoint au maire de Mansle
Sport, culture, vie associative

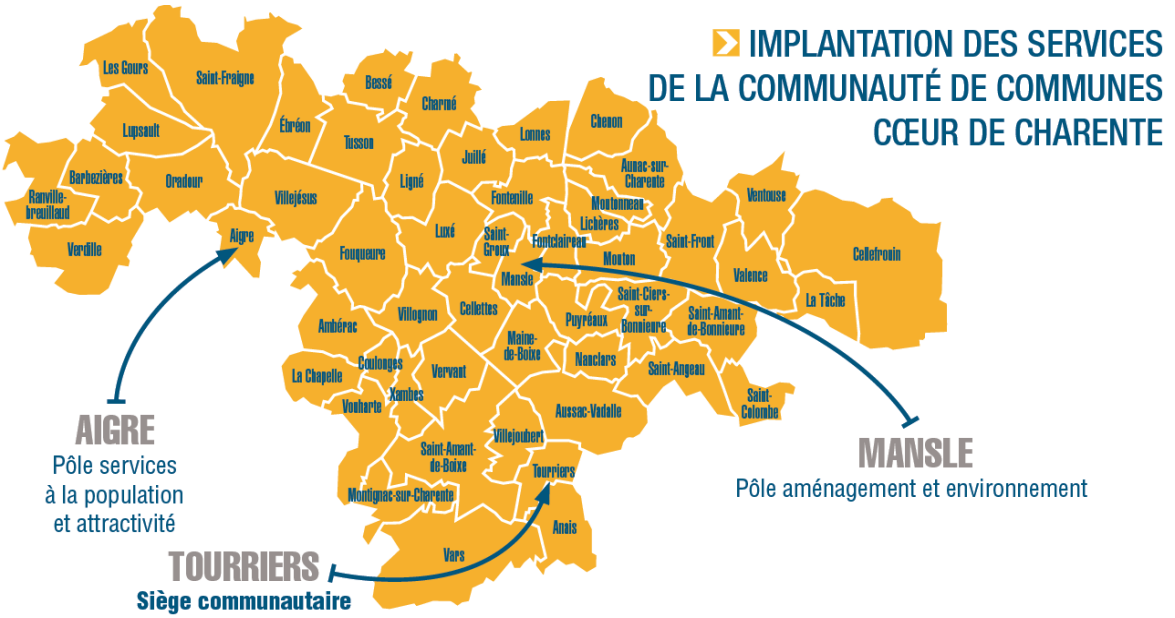

Siège communautaire : 10 route de paris 16560 TOURRIERS 05 45 20 68 46
Pôle services à la population et atrractivité : 10 rue du pont Raymond 16140 AIGRE 05 45 20 68 46
Pôle aménagement et environnement : 5 avenue Paul Mairat 16230 MANSLE 05 45 20 71 33

Les services

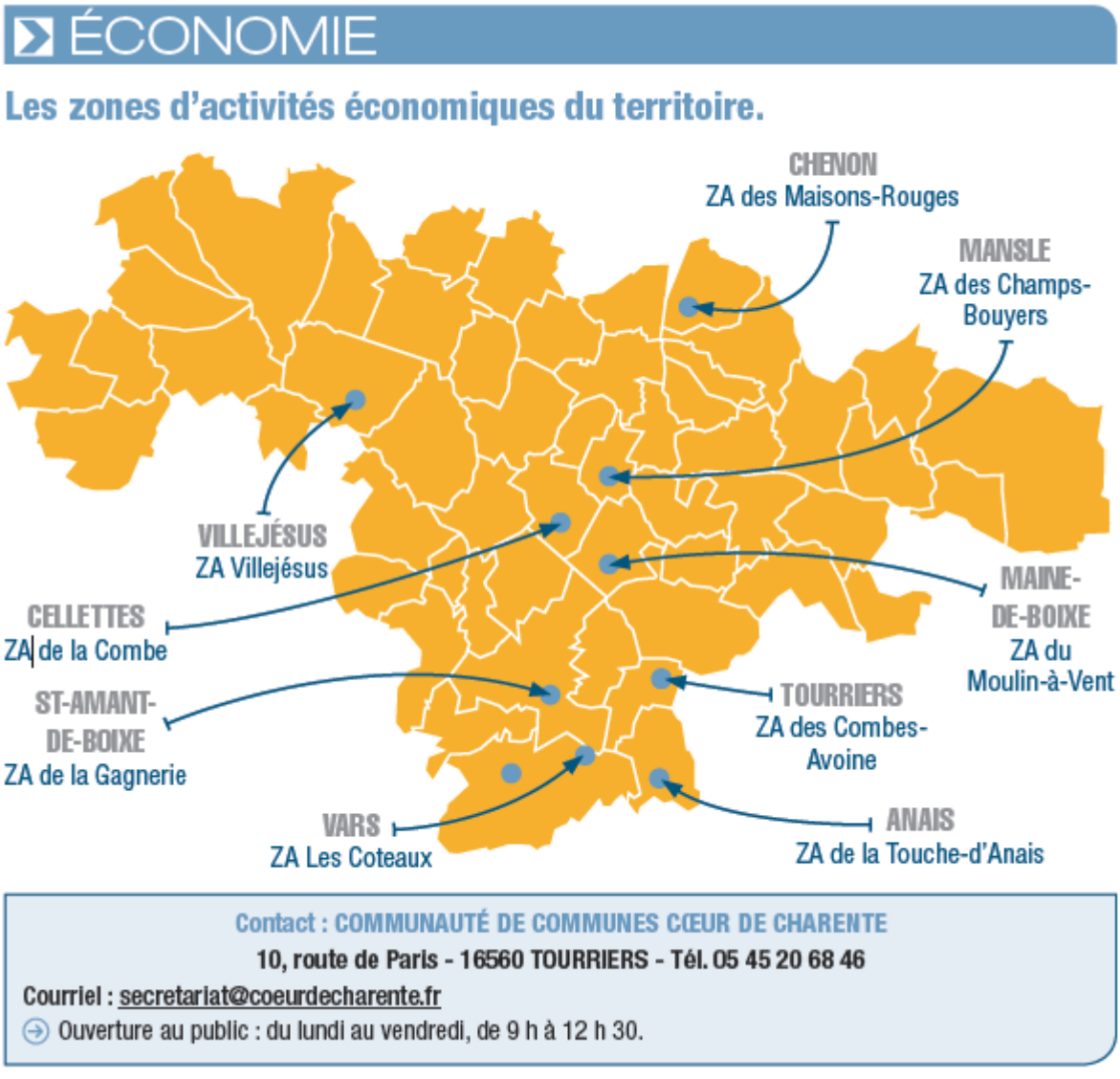

SPORT ET LOISIRS

COMPLEXE SPORTIF D'AIGRE
2 C, rue du Renclos - 16140 AIGRE
Tél. 05 45 25 42 47
Courriel : complexesportifaigre@coeurdecharente.fr

BAIGNADE DU PORTAL À VARS
Le Portal - 16330 VARS
Tél. 05 45 20 68 46
Courriel : secretariat@coeurdecharente.fr
Ouverture : libre accès toute l'année. Baignade surveillée en juillet et août, tous les après-midi, sauf les lundis.

SITE DE PUYMERLE À AUSSAC-VADALLE
Puymerle - 16560 AUSSAC-VADALLE
Tél. 05 45 20 61 60 (mairie)
Courriel : mairie@aussac-vadalle.fr
Location du préau sur réservation.

PISCINE DE MANSLE
Route de Montignac - 16230 MANSLE
Tél. 05 45 20 34 99
Ouverture : de juin à fin août.

CENTRE ÉQUESTRE DE MONTIGNAC-SUR-CHARENTE
Avenue des Aveneaux
16330 MONTIGNAC-SUR-CHARENTE
Tél. 06 88 09 88 85
Courriel : xaviermarie.bonneau@gmail.com
Gestion privée.

PLAN D'EAU DES GOURS
Point-Folle - 16140 LES GOURS
Tél. 05 45 20 68 46
Courriel : secretariat@coeurdecharente.fr
Ouverture : libre accès toute l'année. Baignade surveillée en juillet et août, tous les après-midi, sauf les lundis.

MOTOCROSS DE VOUHARTE
Le Chez Nous de Vouharte
16330 VOUHARTE
Tél. 05 45 68 13 62 - 07 70 63 55 87
Courriel : cece6041@gmail.com
Gestion privée.

ENFANCE-JEUNESSE

Les centres de loisirs

Service : accueil extra-scolaire des enfants de 3 à 17 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

CENTRE DE LOISIRS D'AIGRE
Pôle jeunesse
2 B, rue du Renclos - 16140 AIGRE
Tél. 05 45 66 32 73
Courriel : centreloisirsaigre@coeurdecharente.fr

CENTRE DE LOISIRS DE MANSLE
Centre social et culturel du Pays Manslois
21, rue Martin - 16230 MANSLE
Tél. 05 45 20 72 08
Courriel : cscpaysmanslois@orange.fr

CENTRE DE LOISIRS DE VARS
École Françoise-Dolto
2, rue Principale - 16330 VARS
Courriel : centreloisirsvars@coeurdecharente.fr
Inscription :
51, route de Paris - 16560 TOURRIERS
Tél. 05 45 20 09 67 - 06 04 51 46 29
Nouvel équipement en projet : création d'un « pôle jeunesse ».

A partir de septembre 2017, les écoles de Verdille et d'Aigre reviennent à la semaine 4 jours.
Le Centre de Loisirs d'Aigre sera ouvert les mercredis dès 7h30.
Dès le 6 septembre 2017.

Les maisons de la petite enfance

Services : halte-garderie (accueil occasionnel), relais assistantes maternelles (RAM), lieux d'accueil enfants-parents (LAEP).

MAISON DE LA PETITE ENFANCE À AIGRE
Pôle jeunesse
2 B, rue du Renclos - 16140 AIGRE
Tél. 05 45 60 31 39

Courriel : mpeaigre@coeurdecharente.fr

- Accueil occasionnel : le mardi, de 9 h à 12 h 30 et le jeudi, de 9 h à 17 h 30.
- Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) : le mercredi, de 9 h à 12 h.
- Relais assistantes maternelles (RAM) : accueil des groupes le lundi et le vendredi, de 9 h à 11 h 30 *(uniquement le vendredi pendant les vacances scolaires).*
- Permanence : le lundi, de 16 h à 18 h.

MAISON DE LA PETITE ENFANCE « LES LUCIOLES » À MANSLE
Centre social et culturel du Pays Manslois
21, rue Martin - 16230 MANSLE
Tél. 05 45 20 72 08

Courriel : mpemansle@coeurdecharente.fr

- Accueil occasionnel : le lundi et le vendredi, de 8 h 30 à 17 h.
- Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) : le mardi, de 14 h 30 à 16 h 30 (accueil à Saint-Angeau).
- Relais assistantes maternelles (RAM) : accueil des groupes le mardi et le jeudi, de 9 h à 12 h 30.
- Permanence : le jeudi de 17 h à 19 h.

Ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires.

MAISON DE LA PETITE ENFANCE « FRIMOUSSE » À VARS
5 bis, route d'Angoulême - 16330 VARS - Tél. 05 45 37 43 30

Courriel : mpevars@coeurdecharente.fr

- Accueil occasionnel : le mardi et le vendredi, de 9 h à 17 h et le mercredi, de 9 h à 13 h.
- Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) : le lundi, de 9 h à 11 h 30.
- Relais assistantes maternelles (RAM) : accueil des groupes le jeudi, de 9 h 15 à 11 h 15.
- Permanences : le lundi, de 14 h à 17 h et le jeudi, de 14 h à 15 h 30 (sur rendez-vous).

LAEP et RAM ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires.

Nouvel équipement en projet : création d'un « pôle jeunesse ».

BIBLIOTHÈQUES

Services : prêt de livres, CD, accès internet gratuit.

BIBLIOTHÈQUE ANTENNE DE SAINT-FRAIGNE
Rue du Cheval-Blanc
16140 SAINT-FRAIGNE
Tél. 05 45 21 95 09

- Service : prêt de livres.
- Ouverture : le mardi, de 17 h à 18 h 30 et le samedi, de 9 h à 11 h.

BIBLIOTHÈQUE ANTENNE DE TUSSON
6, Grand-Rue d'Aigre
16140 TUSSON
Tél. 05 45 31 61 44

Courriel : bibliothequeaigre@coeurdecharente.fr

- Service : prêt de livres, CD et accès Internet.
- Catalogue : http://cdc-paysdaigre.bibli.fr/opac/
- Ouverture : le mercredi, de 14 h à 18 h 30 ; le vendredi, de 17 h à 18 h 30 et le samedi, de 14 h à 16 h.

ASSAINISSEMENT

SERVICES ASSAINISSEMENT

Pôle aménagement et environnement - 5, avenue Paul-Mairat - 16230 MANSLE - Tél. 05 45 20 71 33

Courriel : assainissement@coeurdecharente.fr

Ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h ; le lundi, le mardi et le jeudi, de 14 h à 17 h.

URBANISME

SERVICES INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET PLANIFICATION

Pôle aménagement et environnement - 5, avenue Paul-Mairat - 16230 MANSLE - Tél. 05 45 20 71 33

Courriel : urbanisme@coeurdecharente.fr

Pour toute demande d'urbanisme, contactez votre commune.

https://www.coeurdecharente.fr/

Quelques infos pour bien vivre en Pays d'Aigre

Vous souhaitez réaliser des travaux.

Vous êtes un propriétaire, occupant ou bailleur, l'Anah vous aide à rénover votre logement.

Vous êtes propriétaire d'un appartement ou d'une maison et vous y habitez. Mais ce logement est en mauvais état, difficile à chauffer ou mal adapté à votre handicap. Vous pouvez aussi souhaiter anticiper des travaux nécessaires pour vieillir confortablement chez vous.

Vous avez un projet d'investissement locatif ou vous êtes propriétaire d'un appartement ou d'une maison que vous avez mis en location. Afin de valoriser votre bien, vous souhaitez le rénover. Vous pouvez bénéficier d'aides de l'Anah et obtenir une déduction fiscale importante sur vos revenus fonciers bruts. En contrepartie, vous vous engagez à proposer votre bien à un loyer abordable à des locataires de ressources modestes.

Les subventions de l'Anah peuvent être complétées par une aide des collectivités.

Anah (Agence nationale de l'habitat)
43 rue Charles Duroselle
16016 ANGOULEME Cedex
05 17 17 38 29
ddt-anah@charente.gouv.fr

La Maison départementale des Solidarités est à l'écoute des personnes âgées et de leur entourage afin de les informer des prestations existantes, les orienter vers les services compétents et les professionnels appropriés (coordinateurs de proximité du Conseil Général, caisses de retraite, professionnels médicaux et paramédicaux, hôpitaux, maisons de retraite, foyers logements, communes, associations d'aide à domicile…).
Vos contacts pour le Ruffécois : Mme Florence BOINOT Tél. 05 16 09 58 69 fboinot@cg16.fr

Maison départementale des Solidarités du Ruffécois
Rue du Docteur Tutard
16700 RUFFEC

L'association d'aide à domicile (ADMR) peut vous aider en vous proposant une large gamme de services : aide à la personne, ménage, repassage, repas à domicile, accompagnement transport, atelier mémoire.

ADMR
10 rue du Pont Raymond
16140 AIGRE
05 45 21 21 31
aigre@ aigre.fede16.admr.org

Conteneur textile à Aigre - Les habitants du Pays d'Aigre peuvent déposer des vêtements dans le conteneur textile situé dans la cour de la Communauté de Communes (10, rue du pont Raymond à Aigre) et mis en en place par Emmaüs Ruffec.

Le Guide santé en Pays Ruffécois

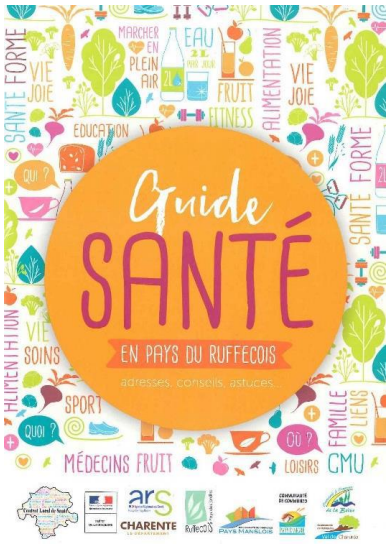

Dans le cadre du Contrat Local de Santé du Pays Ruffécois (instauré fin 2015) et dans une logique de réduire les problématiques d'accès aux soins et aux droits, un *Guide Santé en Pays du Ruffécois* a vu le jour, grâce au soutien financier du Département de la Charente et de l'Agence Régionale de Santé.

Ce guide rassemble les professionnels de santé et les structures médico-sociales, sociales et institutionnelles du Pays du Ruffécois et vise à donner aussi bien aux professionnels qu'aux usagers les références et informations nécessaires pour permettre à tous une meilleure orientation et un meilleur accès à la santé.

Le Guide Santé est disponible gratuitement auprès des professionnels de santé et des pharmacies et est consultable dans les 88 communes du Pays du Ruffécois.

La version numérique est disponible et téléchargeable sur www.paysduruffecois.com

ꕥ

L'office de tourisme du Ruffécois

L'Office de tourisme du Pays du Ruffécois est compétent sur l'ensemble du territoire du Pays du Ruffécois. Son objectif est de développer durablement la fréquentation touristique.

Ses missions:

- Accueil et information des visiteurs
- Promotion touristique en lien avec Charente Tourisme et la région
- Coordination des acteurs touristiques locaux
- Elaboration de la stratégie de développement touristique local avec les partenaires publics et privés

Attention !!! Le fonctionnement de votre Office de tourisme change cet été !!!

En effet, afin d'être au plus près de vous et de vos activités en juillet et en août, nos conseillères en séjour vont sillonner le territoire pendant les 2 mois. Vous pourrez nous trouver (Lieux et horaires sous réserve de modification et selon la météo) **Siège administratif** : 05 45 38 38 48 :

- **lundi** de 10h à 13h au camping "Le Champion" de Mansle et de 15h30 à 18h30 à la baignade de Villefagnan
- **mardi** de 15h30 à 18h30 à la baignade des Gours
- **mercredi** de 15h30 à 18h30 à la baignade Le Portal de Vars
- **jeudi** de 10h à 13h au marché d'Aigre et de 15h30 à 18h30 à Tusson
- **vendredi** de 15h30 à 18h30 à Nanteuil-en-Vallée
- **1er samedi** du mois de 10h à 13h au marché anglais à Aigre
- **samedi** de 15h30 à 18h30 à l'aire de loisirs Le Réjallant à Condac et à Verteuil-sur-Charente et de 18h30 à 20h au camping "Le Réjallant" de Condac
- **dimanche** de 10h à 13h au marché de Montignac-Charente et de 15h30 à 18h30 à Saint-Amant-de-Boixe

MAIRIE d'ORADOUR:
Tel : 05.45.21.02.84 Fax : 05.45.21.04.58 E-mail : mairie-oradour@wanadoo.fr

Le secrétariat est assuré par Emilie GREZILLER
Le mardi de 14 heures à 16 heures
Le jeudi de 14 heures à 16 heures
Le samedi de 9 heures à 12 heures

Le maire, Christian ROUSSEAU : 06 43 11 45 09
Les adjoints :
Thierry SYLVESTRE 05 45 21 32 20 - 06 86 18 86 53
Corinne BAILLARGEAU 05 45 21 04 05 – 06 88 34 37 22

Location salle d'Oradour
Prix : Ils correspondent à une location pour un Week-End :

- Habitants de la commune : été (mai à septembre) : 60 € - hiver (octobre à fin avril) : 100 €
- Habitants hors commune : été : 100 € - hiver : 160 €

ORDURES MENAGERES

A compter du 03 avril :
Jour de collecte des sacs noirs : lundi matin toutes les semaines
et des sacs jaunes : lundi matin tous les 15 jours

REPORT DE COLLECTE LES JOURS FERIES
Lorsque votre semaine de collecte comporte un jour férié avant le ramassage, les collectes seront toutes (jaune ou noir) décalées d'une journée à partir du jour férié

Mission locale
Aides aux demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans, le vendredi de 9 H à 12 H
Sur rendez-vous au 05.45.29.55.10

Maison des services MSAP, à la Poste
CAF, L'Assurance Maladie, La MSA et Pôle Emploi
Aux heures d'ouverture de La Poste

CONCILIATEUR de justice
A partir du 1er septembre 2017 il recevra (sans rendez-vous) le premier et le troisième jeudi de chaque mois de 10h à 12h à la Mairie
Le conciliateur peut notamment intervenir dans les cas suivants:
- différents entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux
- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen…)
- différends relatifs à un contrat de travail ;
- litiges de la consommation ;
- impayés ;
- malfaçons de travaux, etc…

MAISON des SOLIDARITES

Permanence 7 Grand' Rue 16140 AIGRE
Assistance Sociale du Secteur : sur rendez-vous au 05.16.09.51.00

CROIX ROUGE FRANCAISE

Tél : 05.45.21.31.48

DECHETTERIE VILLEJESUS Tél : 05.45.21.32.50

Horaires d'ouverture : Lundi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H
Mardi de 14 H à 18 H
Mercredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H
Jeudi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H
Samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Urgences : les numéros nationaux

18	Pompiers	**112**	Appel d'urgence européen	**119**	Allo Enfance maltraitée
15	SAMU	**114**	Services aux malentendants	**116 000**	Enfants disparus
17	Police / Gendarmerie	**115**	Accueil sans Abri	**0800 840 800**	Sida Info Service

GENDARMERIE à AIGRE 05.45.21.10.12

MEDECINS à AIGRE

Docteur Alain DUBOST : 05.45.21.22.88
Docteur Cynthia RIEUTORD : 05.45.21.22.91
Docteur Christian RIEUTORD : 05.45.21.22.91
Docteur Jacques TRAWALE : 05.45.21.32.24

Madame **Camille Mayeur**, orthoptiste, reçoit sur rendez-vous chaque mardi matin dans les locaux de l'ancienne CDC du Pays d'Aigre 10 - rue du Pont Raymond. Tel : 06 24 54 77 29

PHARMACIEN à AIGRE

Pharmacie du Pays d'Aigre 25 Grande rue Tél : 05.45.21.10.41

Centre hospitalier de RUFFEC 05 45 29 50 00
Centre hospitalier d'ANGOULEME / GIRAC 05 45 24 40 40

DON DU SANG Hôpital de Girac
16470 Saint Michel-Angoulême
Tél : 0800109900
Don de sang avec ou sans rendez-vous
Don de Plasma sur RDV
Lundi: 8h - 13h et 14h - 18h
Mardi : 13h30 - 19h15
Mercredi et Vendredi: 8h - 14h.

N'hésitez pas à nous transmettre vos réactions, vos suggestions.

Mairie d'ORADOUR 05 45 21 02 84 Fax : 05.45.21.04.58 E-mail : mairie-oradour@orange.fr

Août 2017